



Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Rouen, le 31 juillet 2018

PIC DE POLLUTION AU DIOXYDE DE SOUFRE COMMUNE DE PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE

Un dépassement du seuil information recommandation pour une pollution au dioxyde de soufre a été constaté par Atmo Normandie sur la commune de Port-Jérôme-sur-Seine.

Cette pollution est d'origine industrielle. Les entreprises concernées, alertées par Atmo Normandie, ont reçu pour consigne d'utiliser un fioul à très basse teneur en soufre afin de diminuer les émissions polluantes.

Les recommandations sanitaires suivantes ont été adressées à la population de Port-Jérôme-sur-Seine : Il convient de maintenir les pratiques habituelles de ventilation et d'aération (la situation, lors d'un épisode de pollution, ne justifie pas des mesures de confinement) et de ne pas aggraver les effets de cette pollution en s'exposant à des facteurs irritants supplémentaires : fumée de tabac, utilisation de solvants en espace intérieur, exposition aux pollens en saison.

- ***Pour les personnes sensibles et vulnérables :***

- *Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;*
- *Évitez les sorties durant l'après-midi lorsque l'ensoleillement est maximum ;*
- *Évitez les activités physiques et sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche) en extérieur, dont les compétitions ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues ;*
- *Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant ;*
- *En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.*

Pour plus d'informations :

www.ars.normandie.sante.fr _ www.sante.gouv.fr _ www.atmonormandie.fr

SRDCI